



Communiqué de presse du 10 avril 2014

## Jacques Perrin et l'ASPAS inaugurent un nouveau type de Réserves naturelles

« *Nous puisons nos rêves dans la nature indomptée et rebelle* », nous dit joliment Jacques Perrin. Pour préserver cette nature authentique, l'ASPAS a créé un nouveau type de Réserves naturelles en France les « *Réserves de Vie Sauvage* ® », label déjà reconnu au niveau européen. Dans ces lieux de liberté, la nature peut s'exprimer dans toute sa beauté.

Savez-vous que l'on peut chasser dans la majorité des Réserves naturelles françaises, y compris des espèces animales en mauvais état de conservation ? C'est par exemple le cas des tétras lyres dans les réserves des Hauts Plateaux du Vercors ou de la Chartreuse. Quant au Parc national des Calanques de Marseille, on peut y lâcher des « gibiers de tir » ou attraper des petits oiseaux à la glu, piège cruel et non sélectif... Et qu'en est-il de l'exploitation forestière ? Celle-ci est autorisée dans la majorité des Réserves naturelles et dans tous les Parcs nationaux !

Face aux dérives imposées à nos Parcs et Réserves d'État par les lobbies de la sylviculture ou de la chasse, il fallait prendre une décision radicale pour assurer une protection réelle de la nature. La seule possible est l'acquisition foncière. C'est ce qu'a accompli l'ASPAS, l'Association pour la Protection des Animaux Sauvages avec son [conservatoire ESPACE](#), puis la création de son label haut de gamme : « *Réserve de Vie Sauvage* ® ». Entièrement indépendante financièrement, l'ASPAS s'appuie sur des legs et sur des dons. Ses Réserves sont libérées de toute exploitation humaine. Elles sont ouvertes au public.

Le 22 avril, au cours d'une conférence de presse sur le terrain, le cinéaste producteur Jacques Perrin (*Microcosmos, Le Peuple Migrateur, Océans...*), a inauguré la *Réserve de Vie Sauvage* ® du Grand Barry, entre Vercors et Diois, à Véronne (Drôme), le plus grand espace labellisé à ce jour avec 130 hectares de forêt supra-méditerranéenne, abritant orchidées sauvages, cerfs, chamois et même loups de passage...

En février 2014, Le Grand Barry devient le premier espace naturel de France reconnu par l'organisation internationale *Rewilding Europe*, qui vise à préserver la vie sauvage en Europe. Dès la naissance, c'est une belle reconnaissance !

Contact : [presse@aspas-nature.org](mailto:presse@aspas-nature.org)